

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Tarif Voyage des Aînés 2025**

**Date de convocation :  
Le 28 mars 2025**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE  
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR  
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT  
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Vu l'avis de la commission solidarité du 4 Mars 2025

Madame Frédérique DESCAMPS, Adjointe aux affaires sociales, à la solidarité, la santé, les seniors et l'égalité Femmes/Hommes rappelle au Conseil le renouvellement de l'action volontariste en faveur de l'autonomie des seniors.

Pour rappel, ce projet reprend l'ensemble des actions menées par la municipalité en faveur de l'autonomie des seniors sur le volet sensibilisation et stimulation de l'activité physique et notamment par l'animation d'un atelier de prévention des chutes et l'organisation de « marches douces ». Dans ce contexte, et fort des expériences précédentes positives ; il est proposé d'organiser un nouveau séjour à Saint Jean de

Monts en Vendée du 13 au 20 septembre 2025 ouvert à tous(tes) les lezennois(es) de plus de soixante ans inscrit(e)s et participant aux actions de prévention. Le programme de ce séjour répond aux objectifs fixés dans le cadre du projet mené à travers les activités proposées.

Il est proposé, pour la participation au séjour, une tarification en concordance avec la grille de tarification 2025 du programme « Seniors en Vacances » de l'ANCV, à savoir :

- Participation de 350 € pour les aînés dont le revenu imposable est inférieur ou égal au revenu net imposable correspondant au montant repris dans la grille tarifaire ci-après en tenant compte du nombre de parts fiscales du foyer
- Participation de 550 € pour les aînés imposables dont le revenu imposable est supérieur au revenu net imposable correspondant au montant repris dans la grille de tarifaire ci-après en tenant compte du nombre de parts fiscales du foyer

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3
Revenu net imposable Personne seule	16763	22410	28057	33704	39351
Revenu net imposable Couple marié ou pacsé	--	--	31629	37276	42923

Seuils d'imposition, Direction générale des finances publiques, Avis d'imposition 2024, revenus 2023.

- Participation tarifaire complémentaire pour une chambre individuelle de 94 €

En cas d'annulation de la participation au voyage, les frais d'annulation seront appliqués selon les règles et conditions d'annulation indiquées dans le contrat d'assurance souscrit par la commune pour l'ensemble du groupe. Ces conditions seront adressées à toutes les personnes inscrites.

Les activités d'encadrement sont prises en charge par la ville et la conférence des financeurs, le transport par la ville et les participants.

Il est précisé que le versement de la participation sera fractionné en trois versements afin de faciliter le paiement du séjour pour les participants.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
  
Didier DUFOUR



Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 03 AVR. 2025